

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00009

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Budget primitif du budget principal du CASVP pour l'exercice 2026

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions relatives au centre d'action sociale de la ville de Paris, articles R123-39 à R 123-48 ;

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° 005 en date du 14 octobre 2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Délibère

Article 1 :

Le montant des crédits de la section de fonctionnement pour 2026 est voté comme suit :

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
RECETTES			
Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Chapitre 013 – atténuation de charges	689 817,23	40 000,00	715 841,00
Chapitre 042 – opération d'ordre – transfert entre sections	9 825 999,46	546 590,00	480 470,00
Chapitre 70 – produit services, domaine, ventes diverses	44 154 356,84	45 653 820,00	46 802 697,70
Chapitre 74 – dotations et participations	425 739 688,49	430 450 480,00	448 970 887,00
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	21 649 319,97	17 018 460,00	17 087 854,00
Chapitre 76 – produits financiers	101 240,25	0,00	0,00
Chapitre 77 – produits spécifiques	2 411 354,35	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES	504 571 776,59	493 809 350,00	514 157 749,70
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	153 030 261,86	159 013 710,00	166 717 378,80
Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés	200 808 578,07	204 500 310,00	213 311 350,00
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	0,00	201 820,00	0,00
Chapitre 042 - opération d'ordre – transfert entre sections	17 382 864,27	13 748 670,00	13 920 370,00
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	120 827 130,69	116 098 880,00	120 004 520,90
Chapitre 66 – charges financières	142 150,97	45 960,00	4 130,00
Chapitre 67 – charges spécifiques	338 114,58	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES	492 529 100,44	493 809 350,00	514 157 749,70
SOLDE	12 042 676,15	0,00	0,00

Article 2 :

Le montant des crédits de paiement de la section d'investissement pour 2026 est voté comme suit :

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
DEPENSES			
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	88 257	304 947	371 067
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 557 138	5 625 000	4 176 412
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	17 391 950	2 555 000	1 614 213
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	14 905 753	9 175 409	8 918 572
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	1 042 533	100 000	0
Total des dépenses réelles	35 985 631	17 760 356	15 080 264
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	9 825 999	546 590	480 470
Chapitre 041 – Opérations d'ordre intérieur section	1 318 754	0	0
Total des dépenses d'ordre	11 144 754	546 590	480 470
TOTAL DEPENSES	47 130 385	18 306 946	15 560 734
RECETTES			
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	1 292 864	1 396 942	1 292 864
Chapitre 13 – subventions en investissement	9 793	0	
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés	144 417	200 000	200 000
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	356 717	147 500	147 500
Chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations		2 612 014	
Total des recettes réelles	1 803 791	4 356 456	1 640 364
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement		201 820	
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre section	17 382 864	13 748 670	13 920 370
Chapitre 041 – Opérations d'ordre intérieur section	1 318 754	0	
Total des recettes d'ordre	18 701 619	13 950 490	13 920 370
TOTAL RECETTES	20 505 409	18 306 946	15 560 734
001 – excédent cumulé reporté	26 624 975	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 130 385	18 306 946	15 560 734
SOLDE	0	0	0

Article 3 :

Le montant des abondement et création des autorisations de programme de travaux et d'équipement au titre de 2026 est voté comme suit :

Stock d'AP fin 2025	BP 2026	Stock d'AP pour 2026
52 613 325,44 €	15 585 000,00 €	68 198 325,44 €

Article 4 :

Le conseil d'administration autorise le versement d'une subvention transférable d'investissement en faveur du budget annexe des SSIAD pour un montant de 427 570 €.

Article 5 :

En application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil délègue à sa présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

La présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

Pour La Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE